

REVUE DE PRESSE

Qualité environnementale du cadre bâti



N°7 - 18 mars au 14 avril 2019

SOMMAIRE

L'actu des régions en bref	p. 1
Législation - Réglementation	p. 1 à 2
Normes - Labels - Démarches	p. 2 à 3
Matériaux - Produits - Techniques	p. 3
Outils - Méthodologies	p. 4
Économie - Incitations financières	p. 4 à 6
Immobilier	p. 7
Éducation - Formation - Documentation	p. 8
Réalisations	-
Professionnels - Entreprises	p. 9
Filières - Prestataires	p. 9 à 10
Bâtiment - Énergie	p. 10 à 11
Santé - Hygiène - Sécurité	p. 11 à 12
Autres thèmes	p. 13 à 16

/// L'ACTU DES RÉGIONS EN BREF ///

France - Novabuild et l'Alliance HQE-GBC vous donnent rendez-vous à Angers les 12 et 13 septembre 2019 pour « Cities to Be », le 8^{ème} Congrès interNational du Bâtiment Durable

Organisé par NOVABUILD et l'Alliance HQE-GBC, Cities to Be sera le congrès du passage à l'action pour découvrir des retours de terrains en France et à l'international, partager des bonnes pratiques et des solutions, mobiliser des dynamiques d'acteurs, agir et prendre conscience pour 2030-2050.

> www.citiestobe.eu

/// SOMMAIRE ///

/// LÉGISLATION - RÉGLEMENTATION ///

Certificats d'économies d'énergie (CEE) : AMORCE propose une boîte à outils - Mars 2019

La boîte à outils CEE AMORCE, réalisée en partenariat avec l'ADEME, a vocation à accompagner les collectivités dans leur démarche en mettant à disposition les documents utiles pour valoriser les CEE. Au sommaire : réglementation, outils, guides, documents prêts à l'emploi et exemples de documents de collectivités.

Source :

> www.amorce.asso.fr/fr/energie-climat-reseaux-de-chaaleur/energie/boite-outils-pcee/

Certificats d'économies d'énergie (CEE) : les limites du dispositif pointées du doigt - 21 mars 2019

Depuis 2005, le dispositif légal des CEE impose aux vendeurs d'énergie d'obtenir de leurs clients la réalisation d'actions d'économies d'énergie. C'est ce qui explique la profusion actuelle d'offres à un euro : chaudières et isolation des combles notamment. Or, comme le pointe très régulièrement l'UFC-Que Choisir, ces offres comportent de nombreuses limites, parmi lesquelles : le coût élevé du dispositif, supporté à la fois par l'Etat et par les ménages ; l'absence d'obligation de résultat ; ou, bien encore, l'absence de visibilité sur les économies réelles générées.

Source :

> www.bastamag.net/Changer-sa-chaudiere-ou-isoler-ses-combles-pour-un-euro-les-dessous-d-un-marche

Certificats d'économies d'énergie : six nouveaux programmes éligibles - 26 mars 2019

Les six programmes retenus portent sur : la formation des acteurs du secteur bancaire aux enjeux de la rénovation énergétique ; la formation des petites et moyennes entreprises à la réduction de leur consommation d'énergie ; la massification de la rénovation énergétique par plusieurs actions sur le territoire incluant les petites communes et l'auto-rénovation des habitations des agriculteurs en région Auvergne-Rhône-Alpes ; et les transports. 34 programmes sont désormais éligibles, pour un investissement global de 239 millions d'euros entre 2018 et 2020.

Source :

> www.precarite-energie.org/6-nouveaux-programmes-eligibles-aux-CEE.html

Permis d'expérimenter : le guide d'application est disponible - 26 mars 2019

Destiné aux maîtres d'ouvrage, ce guide expose la marche à suivre pour mettre en œuvre, dans le cadre du « permis d'expérimenter », des solutions d'effet équivalent sur des opérations de construction conformément à l'ordonnance du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation, et à son décret d'application.

Source :

> www.batiactu.com/edito/guide-application-permis-experimenter-est-disponible-55910.php

A télécharger :

> **Guide Essoc** : www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/guide_essoc_i_mars_2019.pdf

Le décret n°2019-305 du 11 avril 2019 modifie les dispositions du Code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité des bâtiments d'habitation collectifs neufs et au contrat de construction d'une maison individuelle avec fourniture du plan.

Le texte rend notamment obligatoire l'installation d'ascenseurs dans les immeubles de 3 étages et plus, contre 4 jusqu'à présent ; consacre l'obligation de 20% de logements accessibles ; et prévoit pour satisfaire l'obligation d'évolutivité des logements instaurée par la loi Elan la « *possibilité pour le maître d'ouvrage de satisfaire à ces obligations par des solutions d'effet équivalent aux dispositions techniques de l'arrêté dès lors que ces solutions répondent aux objectifs poursuivis* ».

Source :

> www.batiactu.com/edito/ascenseurs-officiellement-obligatoires-dans-immeubles-56122.php

/// SOMMAIRE ///

/// NORMES - LABELS - DEMARCHES ///

Un guide pour intégrer le développement durable aux projets d'infrastructures - Mars 2019

Ce guide, publié par Certivéa, Cerway et l'Alliance HQE-GBC, apporte pour chacun des objectifs issus du référentiel HQE Infrastructures une illustration opérationnelle afin d'aider les maîtres d'ouvrage à décliner ces objectifs en exigences/indicateurs. Ce référentiel s'appuie sur 17 thématiques regroupées en 2 parties : l'une dédiée aux obligations liées au système de management de l'opération (suivi de projet, recueil des données, livrables attendus, planification, ...) et, l'autre, dédiée aux objectifs techniques que le maître d'ouvrage définit et suit à toutes les phases du projet.

Source :

> www.certivea.fr/recherche?s=+Int%C3%A9grer+le+d%C3%A9veloppement+durable+aux+projets+d%27infrastructures

Analyse du cycle de vie en rénovation : l'Alliance HQE-GBC propose un cadre méthodologique - Mars 2019

En 2017, l'Alliance HQE-GBC a lancé un test HQE Performance sur la performance des bâtiments existants afin d'apporter un cadre méthodologique, basé sur la norme EN 15 978. Celui-ci a permis de définir une méthode pour l'ACV des bâtiments rénovés valides à tous les types de rénovation *via* un Addendum au référentiel E+C- pour les bâtiments rénovés. L'ACV bâtiment rénovation peut être utile pour de : l'aide à la décision pour choisir entre rénovation ou démolition/reconstruction ; l'optimisation d'une rénovation entre plusieurs types de rénovation ; et l'évaluation environnementale d'un parc de bâtiments comportant à la fois des bâtiments neufs et des bâtiments existants à rénover.

Les règles d'application d'évaluation de la performance environnementale des bâtiments existants sont une continuité de la méthode d'évaluation du référentiel « Energie - Carbone », lui-même basé sur les principes de la norme NF EN 15 978.

Pour accompagner les acteurs dans cette démarche, l'Alliance HQE-GBC a mis à disposition un guide disponible par tous et évolutif.

A télécharger :

- > « **Addendum au Référentiel « Energie-Carbone » pour la réalisation d'ACV de bâtiments rénovés** » : www.hqegbc.org/wp-content/uploads/2018/10/20181113_R%C3%A9f%C3%A9rentiel-HQE-Existant_v1.pdf
- > « **Guide pratique : pour évaluer la performance environnementale des bâtiments rénovés et comparer leurs niveaux avec E+C-** » : www.hqegbc.org/wp-content/uploads/2018/10/20181115_Guide_ACV_Batiment_R%C3%A9novation_AddendumEC-.pdf

Le nombre de logements certifiés NF Habitat - NF Habitat HQE a progressé - 21 mars 2019

125 000 logements neufs ont été certifiés en 2018, soit une hausse de 21% par rapport à l'année précédente. Cette hausse est principalement portée par le logement collectif (+24%). Du côté de la maison individuelle, la tendance est à la stabilité, malgré le recul du nombre de permis de construire autorisés (-7,5%). Dans l'existant, la progression la plus nette concerne les maisons avec 976 rénovations globales certifiées en 2018, contre 310 en 2017.

Les autres labels affichent, eux aussi, des chiffres à la hausse. Cerqual Qualitel Certification note une hausse de 50% du nombre d'autres labels délivrés, soit plus de 20 000 logements concernés. Parmi eux, près de 12 000 ont reçu le label BBC Effinergie rénovation. En construction, 5 000 ont été labellisés Effinergie +, 3 000 BBC Effinergie, 1 000 E+C- et 81 Bepos Effinergie 2013.

Source :

> <https://batijournal.com/le-nombre-de-logements-certifies-nf-habitat-nf-habitat-hqe-a-progresse/101763>

/// SOMMAIRE ///

/// MATERIAUX - PRODUITS - TECHNIQUES ///

L'AQC et la DHUP publient une étude sur la construction et la réhabilitation en terre crue - Mars 2019

Cette étude met en exergue les principaux points de vigilance de la construction et de la réhabilitation en terre crue. Elle aborde trois techniques porteuses (l'adobe et brique de terre crue, la bauge et le pisé), deux techniques non-porteuses (la terre-paille et le torchis) et les enduits de terre crue. Elle s'inscrit dans les travaux d'élaboration de six guides de bonnes pratiques recouvrant les six techniques évoquées, soutenues par la DHUP.

Source :

> www.qualiteconstruction.com/node/3503

A télécharger :

> « Construction et réhabilitation en terre crue : points de vigilance » :
www.qualiteconstruction.com/sites/default/files/2019-04/E-Construction-Rehabilitation-Terre-Crue-Vigilance.pdf

Biomimétisme : quand l'architecture s'inspire des termites - 8 avril 2019

Dans la capitale du Zimbabwe, un bâtiment tertiaire appelé Eastgate Centre de près de 32 516 m² consomme 90% de moins d'énergie qu'un bâtiment de taille similaire voisin. Le secret ? Dans les années 1990, Mick Pearce, l'architecte de l'immeuble, s'est inspiré des termitières construites par des termites champignons qu'il a vues dans la nature. Ces insectes créent en effet leurs propres systèmes de climatisation qui fait circuler l'air chaud et l'air frais entre la monticule et l'extérieur.

Source :

> www.build-green.fr/quest-ce-que-les-termites-peuvent-nous-enseigner-sur-le-rafraichissement-des-batiments

L'Union des fabricants de menuiseries (UFME) recommande de proscrire les mousses expansives en aérosol pour le calfeutrement et l'étanchéité des menuiseries - 11 avril 2019

Dans une récente fiche de recommandations professionnelles intitulée « Quid des mousses expansives en aérosol pour le calfeutrement des fenêtres », l'UFME recommande aux professionnels de la pose de proscrire l'utilisation de mousses expansives en aérosol pour assurer le calfeutrement et l'étanchéité des menuiseries.

L'UFME rappelle que dans le DTU 36.5, seuls trois types de calfeuttements sont mentionnés : les mastics sur fonds de joint, les mousses imprégnées classe 1 et les membranes d'étanchéité. Aucune référence n'est faite aux systèmes d'étanchéité tels que les mousses PU en aérosol ou les produits à mémoire de forme dépourvus d'avis technique du CSTB ou de certification SNJF.

Parmi les risques mis en avant : l'absence de tenue dans le temps, l'absence de dilation référentielle des matériaux entraînant à la longue des ruptures et des infiltrations d'eau, et l'absence de garantie décennale.

Source :

> www.batiactu.com/edito/pourquoi-ufme-s-oppose-aux-mousses-expansives-calfeutrement-56100.php

/// SOMMAIRE ///

/// OUTILS - METHODOLOGIES ///

Logiciel Parapluie : un outil gratuit et interactif pour mieux gérer les eaux pluviales urbaines - 22 mars 2019

Réalisé par le laboratoire DEEP de l'INSA de Lyon avec le soutien financier de la Métropole de Lyon et développé par la société Alison, Parapluie (Pour un Aménagement RAisonné Permettant L'Utilisation Intelligente de l'Eau) est un logiciel gratuit d'aide au choix et à la conception des solutions de gestion des eaux pluviales à la parcelle. Destiné aux aménageurs, aux promoteurs, aux architectes ou aux particuliers, Parapluie (www.prapluie-hydro.com) évalue et compare près de 200 000 solutions différentes, constituées d'un ou plusieurs ouvrages, de façon à proposer les solutions techniques les mieux adaptées au contexte et aux préférences des utilisateurs.

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/Parapluie-outil-aide-infiltration-parcelle-33130.php4

Ecodrop : l'outil de gestion des déchets 2.0 au service des artisans du bâtiment franciliens - 24 mars 2019

ECODROP est un site internet décliné en application pour smartphone qui permet aux artisans du bâtiment de localiser la déchetterie la plus proche de leur chantier afin d'organiser la collecte de leurs déchets, tout en optimisant les démarches administratives. L'application permet aux artisans de programmer le dépôt des déchets de chantier en localisant la déchetterie la plus proche (à moins de quinze minutes) ou de commander une collecte dans les deux heures. Près de 400 déchetteries respectant les normes environnementales, titulaires de l'autorisation ICPE, sont géolocalisables aujourd'hui. Cette solution efficace, reconnue et valorisée, permet ainsi aux 300 000 artisans de la région œuvrant dans le secteur de la rénovation des bâtiments, de planifier de façon écologique, la collecte des 10 millions de tonnes de déchets annuels inévitablement générés par leur activité.

Source :

> www.mediaterre.org/villes/actu,20190324234201,2.html

L'Ordre des architectes lance une plateforme numérique dédiée à la transition écologique - 29 mars 2019

L'objectif de cette plateforme accessible à l'adresse www.architectes.org/transition-ecologique : informer, partager les connaissances et promouvoir les solutions en lien avec l'architecture et le cadre de vie. Quatre rubriques sont proposées : l'architecture au cœur de la transition écologique ; anticiper les solutions ; ressources et énergies ; numérique et écologie.

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/Ordre-architectes-plateforme-numerique-transition-ecologique-33183.php4

/// SOMMAIRE ///

/// ECONOMIE - INCITATIONS FINANCIÈRES ///

Le Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement publie un rapport d'évaluation prospective des politiques d'efficacité énergétique dans le domaine du logement en France - 19 mars 2019

Ce rapport évalue, à l'aide du modèle technico-économique Res-IRF, l'effet des principales subventions à l'efficacité énergétique : crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ), TVA à taux réduit, certificats d'économies d'énergie (CEE), taxe carbone et future réglementation RE2020. Parmi les six aides passées au crible, il apparaît que la plus efficace reste le CITE, mais c'est également celle qui coûte le plus cher par kWh économisé. Son effet de levier reste faible, avec un ratio de 1 pour 1, là où les autres dispositifs ont un niveau légèrement supérieur. La taxe carbone présente, pour sa part, un intérêt en jouant à la fois sur l'efficacité et sur la sobriété. Pour les CEE, l'étude note que leur production est à 90% naturelle (à 0 €/kWh_{cumac}) et qu'ils présentent une faible sensibilité au prix. Les certificats seraient sous-estimés dans la lutte contre la précarité, contrairement à l'éco-PTZ, fortement surestimé dans le modèle par rapport à la réalité.

Sources :

> www.batiactu.com/edito/quelles-aides-efficacite-energetique-sont-plus-efficaces-55831.php

De nouveaux noms pour les aides de l'Anah - 26 mars 2019

Après Habiter Mieux, voici Habiter sain, Habiter serein, Habiter facile et Louer mieux. En 2019, l'Anah (re)nomme une grande partie de ses aides. Objectif : créer une gamme d'aides facilement identifiables et gagner en lisibilité. Trois aides aux travaux pour les propriétaires occupants se déclinent désormais autour du verbe « Habiter » : « Habiter sain » pour l'aide à l'amélioration d'un logement dégradé voire insalubre ; « Habiter serein » pour financer la remise en état d'un logement pour des travaux de plus grande ampleur ; et « Habiter facile » pour le financement des travaux d'adaptation d'un logement au vieillissement ou au handicap.

Le programme « Habiter Mieux » se poursuit. Il est destiné aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique.

Enfin, pour les propriétaires bailleurs, le contrat « Louer mieux » permet une déduction fiscale importante pour les propriétaires bailleurs qui s'engagent à louer à des personnes modestes et à un loyer abordable. En plus d'une fiscalité attractive, le contrat « Louer mieux » permet de bénéficier d'aides financières de l'Anah pour rénover son bien avant de pouvoir le remettre en location.

Source :

> www.precarite-energie.org/De-nouveaux-noms-pour-les-aides-de-l-Anah.html

5,8 millions de ménages vont recevoir le chèque énergie - 26 mars 2019

L'an dernier, 3,6 millions de foyers aux revenus modestes ont été bénéficiaires du chèque énergie, pour les aider à payer leur facture d'énergie. Cette année, il bénéficiera à 2,2 millions de foyers supplémentaires, et aidera ainsi près de 5,8 millions de ménages. Les montants versés en 2018 sont augmentés de 50 euros ; son montant maximal pouvant désormais atteindre 277 euros. Le chèque énergie sera envoyé automatiquement par voie postale aux personnes éligibles entre fin mars et fin avril 2019, en fonction des régions. En 2017, 82,7% des bénéficiaires du chèque énergie y ont eu recours. La même tendance est observée pour 2018.

Source :

> <https://batijournal.com/58-millions-de-menages-vont-recevoir-le-cheque-energie/101778>

Rénovation énergétique des logements existants : le guide des aides financières pour la période d'avril à juin 2019 est disponible - Avril 2019

Crédit d'impôt pour la transition énergétique, éco-prêt à taux zéro, programme « Habiter mieux » de l'Anah, certificats d'économies d'énergie, TVA à taux réduit, aides locales, ..., dans le cadre d'un projet de rénovation d'un logement, les particuliers peuvent prétendre à des aides financières. Ce guide de l'ADEME liste les aides existantes pour la France métropolitaine, leurs conditions d'attribution, les cumuls possibles et les critères techniques exigés pour les équipements et matériaux pour l'année 2019.

Source :

> www.ademe.fr/aides-financieres-avril-a-juin-2019

A télécharger :

> « Aides financières pour des travaux de rénovation énergétique des logements existants - Avril à juin 2019 » : www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-aides-financieres-renovation-habitat-2019.pdf

L'arrêté et le décret relatifs au dispositif de défiscalisation Denormandie dans l'ancien sont parus le 27 mars 2019 au Journal officiel - 1^{er} avril 2019

Ces textes précisent les critères d'éligibilité et les résultats attendus des projets de rénovation de bâtiments anciens. En continuité du Pinel, le Denormandie dans l'ancien permet d'élargir la rénovation aux logements anciens, sous réserve de réaliser des travaux pour les réhabiliter, et de mettre en location le bien à un montant raisonnable pour des ménages modestes.

Pour être éligible, l'investisseur privé doit : acheter un logement de plus de 15 ans présentant une étiquette F ou G situé en centre-ville, dans les territoires où les besoins sont identifiés, notamment les 222 villes qui ont signé des conventions dites « Cœur de Ville » ou dans toutes les communes, quelle que soit leur taille, qui mettront en place des opérations de revitalisation de leur territoire ; et effectuer des travaux de rénovation qui doivent représenter 25% du coût total de l'opération (achat + travaux). Par ailleurs, les travaux doivent soit permettre une amélioration de l'efficacité énergétique d'au moins 30% (20% en copropriété), soit recourir à 2 gestes parmi 5 gestes encadrés par le dispositif : la rénovation des murs, des toitures, des fenêtres, le chauffage ou l'eau chaude sanitaire.

Les propriétaires peuvent ainsi obtenir un avantage fiscal allant de 12 à 21% de l'investissement total en fonction de la durée d'engagement locatif (6, 9 ou 12 ans), à hauteur de 300 000 euros maximum.

Source :

> www.batiactu.com/edito/loi-denormandie-investir-dans-ancien-avec-travaux-55932.php

Rénovation énergétique : de nouveaux formulaires pour les éco-prêts à taux zéro - 4 avril 2019

Un arrêté interministériel, publié le 24 mars au Journal officiel, fixe les nouveaux modèles de formulaires à utiliser pour demander un éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) :

- formulaires types de demande (propriétaire/copropriété) ;
- formulaires types de justification de réalisation des travaux (propriétaire/copropriété) ;
- formulaire de demande d'un éco-prêt « Habiter mieux ».

Un deuxième arrêté, publié simultanément, fixe les modèles pour l'Outre-mer.

Source :

> www.efl.fr/actualites/immobilier/details.html?ref=r-3f118d1d-1357-4222-8ee6-9a500c075698

A télécharger :

- > « Arrêté du 18 mars 2019 modifiant l'arrêté du 30 mars 2009 relatif aux conditions d'application de dispositions concernant les avances remboursables sans intérêt destinées au financement de travaux de rénovation afin d'améliorer la performance énergétique des logements anciens » : www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000038262257
- > « Arrêté du 18 mars 2019 modifiant l'arrêté du 25 mai 2011 relatif à l'application en outre-mer de dispositions concernant les avances remboursables sans intérêts destinées au financement de travaux de rénovation afin d'améliorer la performance énergétique des logements anciens » : www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000038262275

Eco-PTZ : le fonds de garantie pour la rénovation énergétique est opérationnel - 9 avril 2019

Un arrêté interministériel, entré en vigueur le 4 avril 2019, met en place le Fonds de garantie pour la rénovation énergétique (FGRE). Le FGRE doit garantir les éco-prêts à taux zéro (éco-PTZ) distribués par les banques, afin de faciliter le financement des travaux de rénovation énergétique réalisés par les propriétaires aux revenus modestes et par les copropriétaires.

Géré par la Société de gestion des financements et de la garantie de l'accès sociale à la propriété (SGFGAS), il permet aux organismes bancaires de bénéficier d'une garantie lors de l'octroi de prêts aux propriétaires de logements existants (particuliers en maison individuelle ou dans un immeuble, syndicats de copropriétaires) qui financent des travaux de rénovation énergétique.

Il apporte également sa contre-garantie aux entreprises d'assurance ou aux sociétés de caution qui garantissent le remboursement de prêts collectifs octroyés pour le financement des travaux de rénovation énergétique.

Il devrait permettre de garantir environ 35 000 éco-prêts individuels pour les ménages modestes par an (à hauteur de 14 millions d'euros par an) ainsi que les prêts collectifs de plus de 6 500 copropriétés par an (5 millions d'euros par an) d'ici au 31 décembre 2020.

Source :

> www.syneval.fr/eco-ptz-le-fonds-de-garantie-pour-la-renovation-energetique-est-operationnel

Prêt à taux zéro (PTZ) : plus de 30 000 attributions en moins en 2018 par rapport à 2017 - 10 avril 2019

Alors que l'année 2017 avait enregistré 121 639 PTZ octroyés, ce chiffre est retombé à 87 434 prêts en 2018, soit une baisse de 28%. Cette baisse touche principalement la construction neuve ainsi que les zones B2 et C, dites « détendues », qui verront le dispositif disparaître en 2020.

Source :

> www.batiactu.com/edito/plus-30000-ptz-moins-2018-56081.php

Le nombre d'éco-prêts à taux zéro a diminué de 23% entre 2017 et 2018 - 11 avril 2019

D'après les dernières informations publiées par la Société de gestion des financements et de la garantie de l'accès sociale à la propriété, le nombre d'éco-PTZ s'est situé à 18 745 en 2018 pour un montant de 334,45 millions d'euros, soit une baisse de 23% par rapport à l'année précédente (24 315 unités pour un montant de 436,90 millions d'euros).

Source :

> www.batiactu.com/edito/2018-eco-ptz-aussi-souffrance-56091.php

/// SOMMAIRE ///

/// IMMOBILIER ///

73% des Français souhaitent devenir autonomes en matière énergétique et 65% aimeraient tendre vers l'autonomie alimentaire dans le cadre d'une production à l'échelle de leur habitat - 25 mars 2019

C'est ce que révèle l'Observatoire de l'Habitat qui note une véritable aspiration des Français à vivre et habiter mieux, et autrement. Parmi les Français qui aspirent à des formes d'habiter alternatives, trois profils se distinguent :

1. les autosuffisants (18% des Français), en recherche d'autosuffisance et d'indépendance ;
2. les collaboratifs (18%), en recherche d'usages partagés et collaboratifs (services mutualisés entre habitants) ;
3. les innovants (13%), en recherche d'usages avancés en termes de dispositifs technologiques et de configurations flexibles du logement.

A *contrario*, 35% des Français ne se projettent pas dans des formes d'habiter alternatives et 16% rejettent tous les modes d'habiter alternatifs.

Source :

> <https://batijournal.com/habiter-autrement-les-francais-partages/101775>

La construction de logements rechute - 27 mars 2019

Au 1^{er} trimestre 2019, les permis de construire chute de 5% contre +1,9% au trimestre précédent : -5,2% pour les logements collectifs (contre -0,2% au trimestre précédent) et -4,7% pour le secteur individuel (contre +5,1% au trimestre précédent).

En ce qui concerne les mises en chantier, la baisse est également au rendez-vous (-4,3%), atténuée pour le secteur individuel qui « remonte » de 0,6 point pour atteindre -1,2%, mais marquée dans le collectif, y compris résidentiel, qui chute à -6,2%.

Parmi les principales régions à pâtir de ce repli de la construction, apparaissent en tête de peloton les territoires de PACA (-18,8% de permis de construire / -8,9% de mises en chantier), du Centre-Val de Loire (-16,3% / -14,1%), suivis d'Auvergne-Rhône-Alpes (-14,5% / -6%). Seules la Corse et la Nouvelle-Aquitaine affichent des valeurs positives.

Source :

> www.batiactu.com/edito/construction-logements-rechute-55923.php

Vient de paraître : « Les dossiers de la DREES - Conditions et dépenses de logement selon le niveau de vie des ménages » - 28 mars 2019

Malgré une amélioration des conditions de logement en moyenne pour l'ensemble des ménages depuis plusieurs décennies, des écarts persistent selon leur niveau de vie.

Les ménages à bas revenus logent dans de moins bonnes conditions que les autres ménages, même si celles-ci s'améliorent, en particulier concernant l'accès au confort élémentaire. Environ un tiers des ménages à bas revenus vivent dans un logement ayant au moins un « défaut de qualité ».

Par ailleurs, parmi les ménages à bas revenus, certains se trouvent dans des conditions de logement particulièrement défavorables : les familles nombreuses, les familles monoparentales, les personnes de nationalité étrangère, *etc.* Les ménages à bas revenus sont majoritairement locataires dans le parc social (34%) ou le parc privé (31%).

Les aides au logement, versées sous conditions de ressources aux ménages les plus pauvres, réduisent fortement le poids des dépenses de logement dans le budget des ménages qui en bénéficient. Pour autant, le taux d'effort « net » agrégé des ménages à bas revenus est bien supérieur à celui des autres ménages, et ce, quel que soit leur statut d'occupation.

Source :

> www.precarite-energie.org/Conditions-et-depenses-de-logement-selon-le-niveau-de-vie-des-menages.html

A télécharger :

> « Conditions et dépenses de logement selon le niveau de vie des ménages » : www.precarite-energie.org/IMG/pdf/dd32.pdf

/// SOMMAIRE ///

Vient de paraître : « Rénovation, plus de 30 millions de logements » - Février 2019

Que l'on parle de logement collectif ou de logement individuel, la rénovation du parc existant est un enjeu national sur les plans économique, sociétal et environnemental. Cet ouvrage de l'ADEME plante le décor et aborde des questions pratiques sur le « Pourquoi rénover ? » et « Comment rénover ? » étayé par de nombreux témoignages et exemples. Il a également une dimension prospective. Particulier ou professionnel, chaque lecteur y trouvera un intérêt. Le Projet est soutenu par le Plan Bâtiment Durable.

Source :

> www.ademe.fr/renovation-plus-30-millions-logements

Un nouveau guide pour les installations photovoltaïques en toiture et façade - 26 mars 2019

Le guide du CSTB « Installations photovoltaïques en toiture et façade » décrit les règles de bonnes pratiques, les méthodes de dimensionnement et les points de vigilance, applicables à la construction d'installations photovoltaïques en couvertures neuves ou existantes.

Après une description détaillée des types de procédés photovoltaïques, les auteurs présentent les méthodes de dimensionnement et les détails de mise en œuvre avec de nombreux schémas détaillés, dans le respect des divers DTU (toitures et façades). Des check-lists de points de contrôle avant, pendant et après chantier sont aussi proposées.

Il s'applique aux installations sur maisons ou immeubles d'habitation, sur bâtiments industriels ou agricoles, ou bâtiments tertiaires pouvant recevoir du public.

Source :

> <https://batijournal.com/cstb-editions-nouveau-guide/101783>

Depuis le 1er avril, l'Opco Construction (ex-Constructys) est officiellement agréé par l'Etat comme gestionnaire de la formation et de l'apprentissage dans les secteurs du BTP, de l'architecture et du négoce - 1^{er} avril 2019

L'Opco Construction, qui avait obtenu un agrément provisoire au 1^{er} janvier 2019, a été officiellement agréé par l'Etat dans un arrêté du 29 mars, paru au Journal officiel du 31 mars. L'Opco Construction aura pour mission de développer les différents contrats en alternance : professionnalisation, apprentissage, reconversion. Sur le volet formation des salariés, il devra piloter et financer le Plan de développement des compétences pour les TPE et PME, et proposer un « service de proximité » aux salariés désireux de se former.

L'Opco Construction viendra également en soutien aux différentes branches professionnelles pour la planification sectorielle des emplois et compétences et la mise en place de niveaux de prise en charge des contrats en alternance.

Du côté des financements, l'Opco sera chargé de recueillir d'ici à 2020 les fonds des entreprises destinés à la formation professionnelle, avant que la collecte ne passe aux mains de l'Urssaf, sous la forme d'une contribution unique pour la formation et l'apprentissage.

Source :

> www.batiactu.com/edito/formation-apprentissage-opco-construction-entre-scene-55984.php

Formation des artisans : l'Agefice pourrait prendre partiellement le relais pour les prises en charge - 5 avril 2019

Les prises en charge des formations des artisans par le Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale (Fafcea) se sont arrêtées le 15 mars 2019, à la suite d'une baisse drastique, visiblement accidentelle, des cotisations pour l'année précédente.

Pour continuer de répondre aux demandes de financements, le Fonds d'assurance formation du commerce, de l'industrie et des services (Agefice) s'est dit prêt à utiliser ses réserves, à hauteur de 45 millions d'euros, pour que les chefs d'entreprise ressortissants du Fafcea puissent continuer de se former.

Source :

> www.batiactu.com/edito/formation-artisans-pistes-envisagees-sortir-crise-56029.php

/// PROFESSIONNELS - ENTREPRISES ///

Les indicateurs sont bons, en ce début 2019, pour les entreprises du bâtiment - 19 mars 2019

Selon la FFB, l'activité immédiate des entreprises du bâtiment ressort à un haut niveau sur le début de l'année, avec des carnets de commande à 6,5 mois. Pour les entreprises de plus de dix salariés, les carnets sont même à un niveau historiquement haut, à huit mois et plus.

En matière d'emploi, la tendance restera positive en 2019, avec 5 000 créations, dont 3 000 salariés. Pour autant, la FFB s'inquiète des conséquences, pour la fin 2019, des baisses observées ces derniers mois dans la construction de logements neufs.

Source :

> www.batiactu.com/edito/batiment-se-porte-bien-debut-2019-mais-s-inquiete-fin-55830.php

Rénovation énergétique : une offre toujours insatisfaisante selon l'UFC-Que Choisir - 27 mars 2019

Selon une récente enquête de terrain de l'UFC-Que Choisir réalisée dans plus de 500 magasins/stands de foires, près de six professionnels interrogés sur dix ont refusé de remettre un devis à des bénévoles de l'association qui simulaient un remplacement de fenêtres anciennes ou une installation de panneaux solaires en autoconsommation.

Quand celui-ci était réalisé, le prix pratiqué s'élevait - pour une même demande - de 4 400 à 18 500 euros pour le changement de fenêtres et de 2 000 à 7 000 euros par kilowattheure crête pour le photovoltaïque. 16% des commerciaux ont par ailleurs promis aux bénévoles une baisse drastique de leur facture énergétique, sans même avoir visité leur logement ; une pratique d'autant plus répandue que ces affirmations ne leurs sont pas opposables en cas de litige, dénonce l'UFC.

18% des professionnels ont sous-estimé leur coût réel en prétendant, à tort, que les travaux étaient éligibles à diverses aides de l'Etat. Pire, 21 des 60 stands de photovoltaïque visités se sont prétendus titulaires du label public Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) alors qu'il n'en n'était rien.

Autre regret de l'association : 25% des commerciaux ont proposé aux bénévoles des fenêtres moins efficaces que l'étalon en matière de performance thermique. Enfin, 19% seulement ont questionné les demandeurs sur les caractéristiques de l'aération du domicile.

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/Renovation-energetique-offre-insatisfaisante-UFC-Que-Choisir-33162.php4

/// SOMMAIRE ///

/// FILIÈRES - PRESTATAIRES ///

L'ADEME et ses partenaires publient les résultats d'une étude sur la préservation des sols et de la biodiversité dans l'exploitation des forêts pour le bois-énergie - 21 mars 2019

Le rapport « Recommandations pour une récolte durable de biomasse forestière pour l'énergie » propose aux exploitants des informations techniques pour réaliser des diagnostics préalables au lancement d'un chantier de récolte (ouvrant la voie à une récolte avec ou sans précautions particulières) et présente les recommandations spécifiques aux coupes de bois-énergie et relatives au feuillage, aux menus bois et aux souches.

Dans la continuité de la publication de cette étude, un programme d'expérimentation sur le terrain est prévu entre 2019 et 2021. Il vise à tester des méthodes opérationnelles nouvelles permettant de laisser plus de menus bois et de feuilles au sol. Il permettra d'en évaluer les conséquences technico-économiques.

Source :

> <https://presse.ademe.fr/2019/03/forets-etude-pour-une-gestion-raisonnee-de-la-recolte-de-bois-energie.html>

A télécharger :

> « GERBOISE - Gestion raisonnée de la récolte bois-énergie » : www.ademe.fr/resource-archive/290697

Le marché des logements connectés et bâtiments intelligents serait sur le point de changer d'échelle pour se déployer massivement - 21 mars 2019

Selon une douzaine d'experts du secteur, consultés par Xerfi et le tandem Batimat-Gimelec, le marché de la maison communicante devrait connaître très prochainement un boom. Les grands acteurs de la construction et de la promotion seraient d'ailleurs déjà en train de préparer la bascule, prévoyant de passer à 100% de logements connectés de façon standard dans le neuf dès 2021. L'offre passerait ainsi à un marché de masse, et ce, malgré les freins qui peuvent encore subsister : freins technologiques tels que les problèmes d'interopérabilité ; freins réglementaires notamment autour du partage de l'énergie renouvelable en local ; freins sociétaux avec la protection des données personnelles ; ou freins financiers.

Source :

> www.batiactu.com/edito/smart-home-et-smart-buildings-quels-scenarios-avenir-55873.php

L'ADEME publie une étude sur le chauffage domestique au bois - Avril 2019

Basée sur une analyse bibliographique, des entretiens de professionnels, les résultats issus d'une enquête effectuée auprès des ménages et des enquêtes de fournisseurs, cette étude dresse un état des lieux du chauffage domestique au bois en France. Le croisement de données quantitatives et qualitatives permet de proposer une analyse stratégique des marchés et approvisionnements en bois de chauffage.

Source :

> www.ademe.fr/etude-chauffage-domestique-bois

A télécharger :

> « Etude sur le chauffage domestique au bois » : www.ademe.fr/resource-archive/293138

Entretien-rénovation : l'année 2018 se conclut sur un 4^{ème} trimestre difficile - Avril 2019

C'est ce que révèle dernière note de conjoncture de l'activité du bâtiment en France publiée par le Réseau des CERC. Au 4^{ème} trimestre 2019, l'activité d'entretien-rénovation diminue de 0,7% en valeur et de 1,8% en volume par rapport au trimestre précédent. Le segment du logement chute de 2,1%, celui des locaux non-résidentiels de 0,8%. Sur un an, l'activité d'entretien-rénovation est stable à +0,2% (+0,4% pour le logement, -0,5% pour les locaux non-résidentiels). De son côté, l'activité de rénovation énergétique enregistre, elle aussi, un recul de 1,9% en volume et de 0,9% en valeur.

Source :

> www.cerc-actu.com

A télécharger :

> « L'activité entretien-rénovation du Bâtiment en France au 4^{ème} trimestre 2018 » : www.cerc-actu.com/upload/document/Maquette_France_EntretienReno_4T2018.pdf

/// SOMMAIRE ///

/// BÂTIMENT - ENERGIE ///

THESE : « Bâtiment intelligent : analyse et optimisation des dépenses d'énergie dans le logement social » - Mars 2019

Ce travail de thèse porte sur l'optimisation des consommations d'énergie de chauffage dans le logement social. Réalisé grâce à une collaboration entre l'Université de Lille et le bailleur Lille Métropole Habitat, il s'appuie sur une instrumentation des logements occupés afin d'explorer les possibilités de réduction des consommations à travers le contrôle du système de chauffage et la sensibilisation des occupants.

Source :

> www.theses.fr/2018LIL11060

A télécharger :

> « Bâtiment intelligent : analyse et optimisation des dépenses d'énergie dans le logement social » : www.theses.fr/2018LIL11060/document

Rénovation énergétique : 137 acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier ont signé la charte « Engagé pour Faire » - 4 avril 2019

Cette signature commune a pour objectif de mobiliser les acteurs privés autour de la massification de la rénovation énergétique des bâtiments. La charte comporte des engagements réciproques de la part des pouvoirs publics, de l'ADEME et des signataires volontaires qui s'engagent notamment à :

1. développer des actions et offres commerciales s'inscrivant dans l'atteinte des objectifs nationaux et notamment un parc immobilier au niveau BBC et la neutralité carbone à l'horizon 2050 ;
2. encourager les partenariats entre leurs membres et les acteurs du réseau FAIRE, et décliner dans leurs différentes communications l'information relative au réseau FAIRE ;
3. encourager des pratiques commerciales vertueuses.

Ces 3 axes principaux sont complétés par des engagements spécifiques, sous forme d'avenants sectoriels, couvrant la variété des acteurs impliqués : organisations professionnelles, organismes de qualification et de certification délivrant la mention RGE, fournisseurs d'énergie et de services énergétiques, associations, institutionnels, clusters et centres de ressources du Réseau Bâtiment Durable, grandes surfaces de bricolage, industriels, négoce et distribution, plateformes numériques de travaux, secteur assurantiel et les professions immobilières.

Source :

> www.planbatimentdurable.fr/137-acteurs-professionnels-du-batiment-et-de-l-a1371.html

La rénovation bas carbone des bâtiments : l'avis du collectif Effinergie - 4 avril 2019

Comment faire pour que nos bâtiments existants et énergivores vieillissants atteignent à la fois un niveau basse consommation et émettent dans le même temps moins de gaz à effet de serre ? L'objectif de neutralité carbone pour 2050 commence dès maintenant et concerne tout le parc au même titre que le neuf.

La rénovation bas carbone est donc un objectif majeur. Démolir pour reconstruire serait tentant mais faire l'économie carbone de la structure est une action facile et vertueuse pour réduire l'impact carbone. Philippe NUNES, directeur général d'XPair a interviewé Yann DERVYN, directeur du Collectif Effinergie, qui nous fait part des réflexions et analyses réalisées sur le sujet.

Source :

> https://conseils.xpair.com/actualite_experts/renovation-batiments-bas-carbone.htm

/// SOMMAIRE ///

/// SANTÉ - HYGIÈNE - SÉCURITÉ ///

THESE : « Contribution à l'étude des écoulements de fumées dans un bâtiment en situation d'incendie » - Mars 2019

Ce travail de thèse est consacré à l'évaluation et l'amélioration des modèles à zones, utilisés dans l'ingénierie de la sécurité incendie pour simuler la propagation des fumées dans un bâtiment en situation d'incendie. Il a pour ambition d'améliorer la compréhension des écoulements des fumées dans un bâtiment. Le mémoire de thèse est divisé en deux parties. La première est essentiellement consacrée à l'état de l'art et à une évaluation de la capacité du code CFAST, code à zones largement utilisé dans l'ingénierie de la sécurité incendie à simuler les écoulements de fumées dans un bâtiment. La seconde partie du manuscrit, plus académique, consiste à étudier les écoulements de fumées dans un bâtiment.

Source :

> www.theses.fr/2019LORR0014

A télécharger :

> « Contribution à l'étude des écoulements de fumées dans un bâtiment en situation d'incendie » : www.theses.fr/2019LORR0014/document

L'AQC publie une plaquette de sensibilisation pour « Penser qualité de l'air intérieur en phase chantier » - Mars 2019

Issue du projet ICHAQAI cofinancé par l'ADEME, Inddigo, l'EHESP, le LERES, Inteco et l'AQC, cette plaquette destinée aux professionnels de la construction a pour objet de les accompagner dans la réduction des impacts de la phase chantier sur la qualité de l'air intérieur, et de rappeler les principales mesures préventives, pour la construction neuve et pour la rénovation, autour de quatre thématiques (les polluants physiques et chimiques, le développement fongique, le renouvellement de l'air et l'organisation de chantier).

Cette plaquette complète les deux autres livrables du projet ICHAQAI : le guide méthodologique « Penser qualité de l'air intérieur en phase chantier » et l'outil en ligne d'aide à la décision ICHAQAI (disponible très prochainement), permettant de sélectionner des actions préventives selon les spécificités de chaque opération, pour une meilleure prise en compte de la qualité de l'air intérieur.

Source :

> www.qualiteconstruction.com/node/3506

A télécharger :

> « Penser qualité de l'air intérieur lors de la phase chantier » :

www.qualiteconstruction.com/sites/default/files/2019-04/PT-Qualite-Air-Interieur-Phase-Chantier.pdf

Qualité de l'air intérieur : l'AQC publie une plaquette sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre - Mars 2019

Destinée aux professionnels de la construction, cette plaquette a pour objet de les accompagner pour une meilleure prise en compte de la qualité de l'air intérieur. Elle présente de manière synthétique les principaux leviers à mettre en œuvre dès la phase programmation, autour de 3 thématiques : la réduction des émissions des polluants physiques et chimiques, la prévention du risque de développement fongique et comment garantir un bon renouvellement de l'air.

Source :

> www.qualiteconstruction.com/node/3509

A télécharger :

> « Qualité de l'air intérieur - Bonnes pratiques dès la programmation » :

www.qualiteconstruction.com/sites/default/files/2019-04/PT-Qualite-Air-Interieur-Bonnes-Pratiques-Programmation.pdf

L'ADEME, l'INERIS et le CSTB s'intéressent à l'impact des produits d'entretien sur la qualité de l'air intérieur - 11 avril 2019

Les produits de grande consommation en général et les produits ménagers en particulier constituent une source de polluants en air intérieur. L'exposition à ces polluants est d'autant plus importante qu'elle a lieu dans des milieux confinés, peu ventilés où l'on passe la grande majorité de notre temps.

Afin d'évaluer les risques sanitaires des produits ménagers, l'ADEME, l'INERIS et le CSTB ont réalisé une étude basée sur un protocole d'essai, simple, adapté et reproductible, de caractérisation des émissions de composés volatils par les produits d'entretien. 10 produits d'entretien ont ainsi été testés.

Pour ces 10 produits, aucune situation préoccupante n'est associée aux expositions domestiques considérées comme les plus courantes. Des risques sanitaires de faible ampleur pourraient être associés à une utilisation intense, notamment en l'absence d'aération manuelle. Les risques calculés pour les produits faits maison testés sont globalement plus faibles que pour les produits industriels testés, mais restent relativement proches.

Source :

> <https://presse.ademe.fr/2019/04/etude-quelle-difference-entre-les-produits-dentretien-faits-maison-et-manufactures-sur-la-qualite-de-lair-interieur.html>

A télécharger :

> « Impact des produits d'entretien sur la qualité de l'air intérieur » : www.ademe.fr/resource-archive/294865

/// SOMMAIRE ///

/// AUTRES THÈMES ///

Vient de paraître : « Déchets chiffres clés - L'essentiel 2018 » - Mars 2019

S'adressant principalement aux acteurs de la filière déchets, « Déchets chiffres-clés » propose un panorama complet du secteur depuis la consommation de matières, la prévention, la gestion des déchets (collecte et traitement) jusqu'au financement du service public de prévention et de gestion des déchets. Les aspects économiques et l'emploi, les impacts environnementaux comme les émissions polluantes, les gaz à effet de serre viennent compléter les données sur les flux.

Source :

> www.ademe.fr/dechets-chiffres-cles-lessentiel-2018

A télécharger :

> « Déchets chiffres clés - L'essentiel 2018 » :

www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/dechets_chiffres_cles_essentiel2018_010690.pdf

THESE : « Les concepteurs face à l'impératif participatif dans les projets urbains durables : le cas des écoquartiers en France » - Mars 2019

Cette thèse se positionne dans la lignée d'une série de travaux menés depuis une vingtaine d'années en France sur l'évolution des métiers et des professions de la production urbaine, architecturale et paysagère, au prisme de l'émergence de nouvelles attentes sociétales. Elle analyse plus précisément les attitudes et les modalités d'interventions des concepteurs, dans des projets urbains marqués depuis le milieu des années 2000 par de fortes ambitions en matière de participation citoyenne associées à des enjeux de développement durable. Dans quelle mesure l'émergence de telles commandes en France, particulièrement perceptible dans les premières opérations d'écoquartiers, modifient-elles les représentations des concepteurs vis-à-vis de la participation citoyenne, leurs modes d'exercice, leurs compétences, voire leur manière de considérer leur métier ?

Source :

> www.theses.fr/2018CNAM1218

A télécharger :

> « Les concepteurs face à l'impératif participatif dans les projets urbains durables : le cas des écoquartiers en France » :

<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02084055/document>

THESE : « Les modèles économiques dans la transition énergétique bas carbone l'échelle locale » - Mars 2019

Face à l'urgence dans la lutte contre le réchauffement climatique, la transition énergétique bas carbone est une transition sociétale constituant un véritable défi du fait de ses singularités. L'échelle locale joue un rôle de premier ordre dans ce processus car elle bénéficie des liens de proximités et de confiance qui favorisent l'action collective et constitue un véritable effet de levier. C'est au niveau des territoires que les projets de la transition énergétique émergent et que la lutte contre le réchauffement climatique se concrétise. C'est pourquoi il est nécessaire de comprendre quels types de projets locaux pour la transition énergétique émergent, et quelle est leur performance tant d'un point de vue économique que social et environnemental. Cela permettra, d'une part, aux pouvoirs publics d'identifier les types de projets performants pour impulser leur développement et, d'autre part, quels sont les freins à lever le cas échéant pour faire émerger des projets innovants. Sur le long-terme, il s'agit de comprendre quels types de projets se déploieront et se généraliseront dans le cadre de la transition énergétique en fonction du type de valeur qu'ils parviendront à générer.

Pour répondre à cela, l'approche des business models est pertinente : elle constitue en effet une grille d'analyse permettant de déterminer les caractéristiques de chaque projet, en décrivant sa proposition de valeur et la configuration de cette valeur, et de déterminer sa viabilité et sa durabilité en fonction de la création (ou destruction) de valeurs (économique, financière, sociale, environnementale) qu'il génère.

Cette thèse propose ainsi une typologie des business models de la transition énergétique à l'échelle locale, une grille d'analyse de projet adaptée à l'enjeu sociétal que représente la transition énergétique et propose, enfin, des recommandations pour la politique publique en matière d'évaluation de la performance économique, sociale et environnementale de projets locaux de transition énergétique.

Source :

> www.theses.fr/2018PSLED052

A télécharger :

> « Les modèles économiques de la transition énergétique bas carbone à l'échelle locale » :

<https://basepub.dauphine.fr/handle/123456789/18623>

54 villes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt « Réinventons nos cœurs de ville » - 21 mars 2019

Sur les 111 villes moyennes candidates, l'Etat a choisi de n'en laisser aucune de côté : ainsi, 54 villes lauréates seront accompagnées pour lancer un appel à projet local dès 2019. Elles bénéficieront pour cela d'expertise et d'ingénierie ainsi que d'une subvention de 30 000 euros ; tandis que les 57 autres villes feront l'objet d'un accompagnement sur mesure pour faire aboutir leur projet, avec un appui financier et en ingénierie.

Source :

> www.cget.gouv.fr/actualites/54-villes-laureates-de-reinventons-nos-coeurs-de-ville

L'ADEME publie les principaux résultats de ses enquêtes d'opinion menées auprès des Français sur les questions environnementales et leurs pratiques dans ces domaines - 28 mars 2019

Si l'environnement est un sujet que les Français considèrent comme secondaire par rapport à d'autres priorités comme l'emploi, il serait faux d'en conclure qu'ils ne s'y intéressent pas : entre 8 et 9 Français sur 10 se déclarent sensibles ou très sensibles à l'environnement, et ce, de façon très stable depuis 1995. Ils se sentent préoccupés en premier lieu par la changement climatique (22%), la dégradation de la faune et de la flore (22%) et la pollution de l'air (18%). 82% d'entre eux estiment qu'il sera nécessaire de prendre des mesures importantes dans l'avenir pour s'adapter aux nouvelles conditions climatiques sur leur propre territoire. D'une façon générale, les mesures visant à faciliter les choix vertueux (réduire le gaspillage alimentaire, développer les énergies renouvelables, favoriser l'usage de véhicules moins polluants) sont toujours mieux acceptées que les mesures coûteuses ou contraignantes (limiter l'habitat pavillonnaire ou réduire la vitesse sur autoroute), surtout lorsqu'elles concernent le citoyen lui-même et non les acteurs publics ou économiques.

Les décideurs économiques se révèlent, quant à eux, particulièrement impliqués et favorables aux mesures de politiques publiques pour l'environnement. Ils se distinguent de l'ensemble de la population par de très forts taux d'acceptation de toutes les mesures proposées par les pouvoirs publics même si celles-ci sont plus coûteuses ou plus contraignantes pour eux.

Source :

> <https://presse.ademe.fr/2019/03/barometre-francais-et-environnement-vers-un-contrat-social-pour-la-te.html>

A consulter :

> « La Lettre Stratégie ADEME & Vous N°57 » : <https://fr.calameo.com/read/00459949944896dad7220>

Gestion des eaux de pluie : l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) publie un référentiel - Avril 2019

Elaborée en coordination avec le groupe de travail sur la gestion des eaux de pluie piloté par la Direction de l'eau du département de la Seine-Saint-Denis et celui sur la priorisation des rejets piloté par le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne, ce référentiel dédié à la gestion des eaux de pluie est composé de trois cahiers. Le premier s'interroge sur les raisons d'une gestion à la source des eaux de pluie, le second sur les manières de les gérer, tandis que le troisième s'intéresse aux acteurs de cette gestion intégrée des eaux de pluie.

Source :

> www.apur.org/fr/nos-travaux/referentiel-une-gestion-source-eaux-pluviales-metropole

Le Cerema et Exp'AU ont actualisé le guide « L'agriculture urbaine dans les écoquartiers » - 8 avril 2019

Les productions réalisées par Exp'AU et le Cerema entre novembre 2017 et décembre 2018, et compilées dans ce document, visent à donner des repères pour les maîtres d'ouvrage de projets d'aménagement urbains (voire de construction) et à identifier quelques questions clefs à se poser pour développer un projet d'agriculture urbaine.

Ce document contient :

- Une typologie de projets d'agriculture urbaine (en 5 familles) et d'animal en ville (en 4 groupes) permettant de sensibiliser les acteurs aux différentes formes que peut prendre l'agriculture urbaine. Cette typologie est déclinée en fiches descriptives. Des vidéos et animations sont également disponibles depuis février 2018 sur le site du Cerema.
- 11 fiches méthodologiques.
- 5 fiches projets.
- Une sélection d'ouvrages, rapports et guides pratiques sur l'agriculture urbaine.

Source :

> www.cerema.fr/fr/actualites/agriculture-urbaine-ecoquartier

A télécharger :

> « L'agriculture urbaine dans les écoquartiers » : www.cerema.fr/system/files/documents/2019/04/agriculture-urbaine-dans-les-ecoquartiers.pdf

Le technopôle DOMOLANDES lance l'édition 2019 du Concours National de la Création d'Entreprises qui récompense les projets innovants des filières construction, aménagement et cadre de vie - 8 avril 2019

L'objectif de ce concours : encourager les créateurs et accompagner les jeunes entreprises dans leurs développements. Les projets innovants proposés doivent relever de thématiques propres à la construction, à l'aménagement et l'amélioration du cadre de vie : outils et applications numériques, outils d'immersion et d'aide à la décision, processus de gestion de projets collaboratifs, énergies renouvelables, gestion du cycle de l'eau, traitement et valorisation des déchets, économie circulaire, éco-matériaux et valorisation des ressources locales, éco-construction et solutions globales de rénovation, maison connectée, domotique et robotique, qualité de vie, procédures innovantes et nouveaux business models, habitat adapté, objets connectés, etc.

Doté de 60 000 euros de prix dont 20 000 euros en numéraire, le Concours National de la Création d'Entreprises est ouvert à tous les porteurs de projets innovants résidents sur le territoire français quel que soit leur statut ou leur situation professionnelle : entrepreneurs, étudiants, salariés, chercheurs, demandeurs d'emploi, start-up, etc.

Les candidats avaient jusqu'au 30 avril pour déposer leur projet sur le site : www.domolandes.fr/concours-national.

Source :

> www.envirobat-oc.fr/Concours-National-de-la-Creation-d-Entreprises-qui-recompense-les-projets-innovants-des-filieres-Construction-Amenagement-et

L'ADEME publie un rapport complémentaire à l'étude « Trajectoires d'évolution du mix électrique 2020-2060 » - 9 avril 2019

Dans le cadre des débats sur la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, l'ADEME a publié en décembre 2018 la synthèse de l'étude « Trajectoires d'évolution du mix électrique 2020-2060 » évaluant et comparant les coûts de différentes trajectoires d'évolution du système électrique métropolitain.

Pour compléter les résultats de cette étude, l'ADEME a organisé une consultation des acteurs et publie aujourd'hui un rapport complémentaire avec des analyses techniques détaillées sur les prix, les exportations ainsi que les flexibilités. En complément, un document « foire aux questions » apporte des réponses aux interrogations soulevées lors de la parution de la synthèse.

L'ADEME met également à disposition, à des fins de recherche et de transparence, les données détaillées des chroniques horaires résultant de ses travaux.

Source :

> <https://presse.ademe.fr/2019/04/mise-a-jour-detude-quelle-evolution-du-mix-de-production-electrique-dici-2060.html>

Concours d'innovation PME : la 3^{ème} vague se clôture le 14 mai 2019 - 10 avril 2019

Les PME ont jusqu'au 14 mai 2019 midi pour déposer leur projet d'innovation dans l'une des thématiques suivantes portées par l'ADEME : énergies renouvelables, stockage et systèmes énergétiques ; transport et mobilité durable ; efficacité en énergie et en ressources ; et, eau et biodiversité. Le Concours d'innovation a pour objectif de cofinancer des projets de recherche, développement et innovation portés par des PME, ainsi qu'à favoriser l'émergence de leaders français d'envergure mondiale.

Ces projets, d'un montant compris entre 600 000 et 5 millions d'euros, développent des méthodologies, des technologies, des services et des solutions ambitieux, innovants et durables. D'une durée de 12 à 36 mois, ils contribuent à réduire l'empreinte environnementale des solutions visées et à créer des emplois.

Source :

> www.ademe.fr/actualites#actualite-294723

Appel à candidature : extension du dispositif des « contrats de transition écologique » - 11 avril 2019

Afin de renforcer l'accompagnement des territoires en matière de transition écologique, Emmanuelle Wargon, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire a annoncé le 2 avril 2019 la généralisation du dispositif des « contrats de transition écologiques », expérimenté sur quelques territoires depuis début 2018.

Une quarantaine de territoires seront sélectionnés à l'été 2019 pour cette première étape de généralisation du dispositif. Le formulaire de candidature ainsi que l'ensemble des documents relatifs à ce contrat de transition écologique sont disponibles sur une plateforme dédiée : www.communecter.org/costum/co/index/id/ctenat.

Source :

> www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/appele-a-candidature-extension-du-dispositif-des-a7974.html

Performances acoustiques des matériaux biosourcés : le Cerema et la CSTB livrent les résultats de leurs recherches - 11 avril 2019

Le Cerema et le CSTB ont mené en 2018, grâce à l'appui de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP), une étude ambitieuse sur la caractérisation et modélisation multi-échelle des propriétés acoustiques des matériaux biosourcés dans le bâtiment.

L'objectif : promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés dans le bâtiment. Un large panel de matériaux a ainsi été testé, allant des laines végétales (laines de chanvre, laines de lin, laines de coton recyclé, ouate de cellulose) et pailles aux granulats (particules, balles et cosses) et bétons végétaux (béton de chanvre banché ou projeté, avec ou sans enduit).

Les résultats, désormais publics, vont être intégrés dans différentes bases de données permettant ainsi d'élargir plus largement leur utilisation dans le bâtiment.

Source :

> www.cerema.fr/fr/actualites/mieux-connaître-performances-acoustiques-matériaux

Le recyclage des peintures acryliques désormais opérationnel - 12 avril 2019

Chaque année 35 000 tonnes de peintures acryliques arrivent dans les déchetteries sans trouver un exutoire de valorisation matière. Un gisement de résidus que la startup Circouleur a décidé d'exploiter. Tout débute par une procédure de tri avancé par « familles » de couleurs afin de disposer de nuances permettant de réaliser des mélanges et de créer de nouvelles nuances adaptées au marché et surtout homogènes d'une production à l'autre.

L'expertise en formulation se concentre ensuite sur le choix des additifs, indispensables pour garantir toutes les propriétés des peintures, selon une logique d'éco-responsabilité. Car au final, l'enjeu est de proposer une peinture aux atouts environnementaux et sanitaires meilleurs que les peintures vierges. Une analyse du cycle de vie complète est d'ailleurs en cours pour établir une fiche de données environnementales et sanitaires (FDES).

Après quelques opérations tests en 2017, l'activité de recyclage et de production commerciale a démarré en 2018, permettant à Circouleur de traiter cinq premières tonnes. L'idée est de monter en puissance en commençant par la région Aquitaine en 2019 avant d'élargir l'activité au territoire national.

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/recyclage-peintures-acryliques-operationnel-33281.php4

/// SOMMAIRE ///



Les membres du Réseau Bâtiment Durable

Alliance HQE-GBC - AQUAA - BEN BTP - Bourgogne Bâtiment Durable
Cd2e - Cluster éco-habitat - Cluster éco-énergies - Collectif Effinergie
Ekopolis - EnvirobatBDM - Envirobat Centre - Envirobat Occitanie
Envirobat Grand Est - Envirobat Réunion - Globe 21 - KEBATI
Novabuild - Noveco - Pôle CREAHD - Pôle énergie Franche-Comté
Réseau Breton Bâtiment Durable - S2e2 - Terra'noi
Ville & Aménagement Durable

Avec le soutien technique et financier de :



Crédits photos page de couverture (de gauche à droite) :

Prototype Terra Nostra Confluence © VAD - SYDESL © ADEME Bourgogne-©Pierre COMBIER-Nicolas FAVET Architectes - Résidence en habitat participatif MasCobado à Montpellier © Ecobatp LR